

Zenith AM
13, rue Alphonse de Neuville
75017 Paris

Paris, le 08/12/2025

Lettre aux porteurs de parts du FCP Zenith World (ISIN : FR0013436664)

Madame, Monsieur,

Vous êtes porteur de part(s) du fonds commun de placement de droit français Zenith World (ci-après « le Fonds »), dont la société de gestion est Zenith AM (ci-après « la Société de Gestion »). Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez sachant que le présent courrier a pour objectif de vous présenter les modifications relatives au Fonds.

■ **Quels changements vont intervenir sur votre Fonds ?**

La Société de Gestion du Fonds a décidé, en raison d'un cadre réglementaire en constante évolution et dans l'attente de plus de clarté et de stabilité, de procéder à une modification du degré de communication sur la prise en compte de critères extra-financiers du Fonds (la « **Modification** ») au sens de la Position-Recommandation AMF 2020-03 (la « Position »). Ainsi, la Société de Gestion a décidé d'adopter une « communication réduite » en lieu et place d'une « communication centrale » sur la prise en compte des critères extra-financiers.

Pour autant, il est important de noter que l'approche extra-financière demeurera inchangée et le Fonds continuera de relever de l'article 8 relatif aux fonds faisant la promotion entre autres caractéristiques, de caractéristiques environnementales au sens du règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « **Réglementation SFDR** »). Par ailleurs, Société de Gestion a décidé de modifier le prospectus du Fonds en créant une nouvelle annexe d'informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds.

■ **Quand cette ou ces opérations interviendront-elles ?**

Les modifications prendront effet le 11/12/2025.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez réaliser sans frais le rachat de vos à tout moment, le Fonds n'appliquant pas de frais de sortie.

■ **Impact de cette ou de ces modifications sur le profil de risque et de rémunération et/ou le profil de rendement/risque de votre investissement**

- **Modification du profil de rendement /Risque** : NON
- **Augmentation du profil de risque** : NON
- **Augmentation potentielle des frais** : NON
- **Ampleur de l'évolution du profil de risque et de rémunération** : Non significatif



Toutes les modifications liées à l'opération sont présentées dans le tableau comparatif de la section « *Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts ou actions actuellement et le futur fonds ?* ».

■ **Quel est l'impact de cette ou de ces opérations sur votre fiscalité ?**

La Modification n'aura pas de conséquences fiscales sur les porteurs de parts du Fonds. Toutefois, il est recommandé aux porteurs de parts du Fonds de consulter leur propre conseiller professionnel sur les incidences fiscale de la Modification en vertu du droit du pays, de leur nationalité, de leur résidence, de leur domicile ou de leur établissement.

■ **Quelles sont les principales différences entre le fonds dont vous détenez des parts actuellement et le futur fonds ?**

	Avant	Après
Régime juridique et politique d'investissement		
Prise en compte de critères extra-financiers dans la méthode de gestion	Degré de communication sur les critères extra-financiers : Communication centrale.	Degré de communication sur les critères extra-financiers : Communication réduite
	Description de la prise en compte des critères extra-financiers dans le DIC, le prospectus et la documentation commerciale	Description de la prise en compte des critères extra-financiers dans le DIC de façon concise et équilibrée, dans la documentation commerciale de façon concise et dans le document précontractuel article 8

■ **Éléments-clés à ne pas oublier pour l'investisseur**

Nous vous recommandons de consulter le prospectus, le Document d'Informations Clés du Fonds ainsi que le document précontractuel article 8. Ces documents peuvent vous être adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés auprès de Zenith AM, 13, rue Alphonse de Neuville, 75017 Paris ou directement par mail à l'adresse suivante : info@zenith-am.com. Ils sont également disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.zenith-am.com.

Si vous n'avez pas d'avis sur l'opération, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller habituel ou de votre distributeur.

Nous vous remercions pour votre fidélité et vous prions d'agr er, Madame, Monsieur, l'expression de nos sinc res salutations.

Muriel Tailhades
Directrice g n rale
Zenith AM